Bills introduits sur permission obtenue.

——— Pour ratifier et confirmer certains articles d'un accord provisionel conclu entre les Commissaires respectifs de cette Province et du Haut-Canada, à Québec, le deuxième jour de Février, Mil huit cent un, relativement aux droits, et pour les mettre à effet ; et aussi pour continuer un Acte passé dans la trente-septième année du Règne de Sa Majesté, rapporté et lu pour la première fois, 315. Lu une seconde fois, 319. Considéré dans un Comité de toute la Chambre, rapporté sans amendement et ordonné d'être grossoyé, 321. Lu pour la troisième fois et passé, 337. Passé par le Conseil Législatif, 377. Sanction Royale, 435.

——— Pour accorder à Sa Majesté certains droits nouveaux sur l'importation dans cette Province de tout tabac manufacturé et et tabac en poudre ; et qui retranche les rabais sur le tabac manufacturé dans cette Province, rapporté et lu pour la première fois, 337. Lu une seconde fois et il doit être considéré dans un Comité de toute la Chambre, 343. La Chambre en Comité, 347. Le Bill rapporté sans amendement, et ordonné d'être grossoyé, *ibid.* Lu pour la troisième fois et passé, 359. Passé par le Conseil Législatif, 383. Sanction Royale, 437.

Bills introduits sur permission obtenue.

——— Pour expliquer et amender la Loi concernant les Testaments et Ordonnances de dernière volonté, présenté et lu pour la première fois, 48. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 51. Le Comité fait rapport, 89. Le Bill et le Rapport doivent être considérés dans un Comité de toute la Chambre, et ordonné qu'ils soient imprimés, 119. La Chambre en Comité, 189, 231. Rapport du Bill avec des amendements, et ils sont débattus, *ibid.* Accordés, et le Bill ordonné d'être grossoyé, 233. Lu pour la troisième fois, 291. Amendé, 293. Passé après être débattu, 295. Passé par le Conseil Législatif, 347. Sanction Royale, 435.

——— Pour amender certaines formes de procéder dans les Cours de Jurisdiction Civile en cette Province, et pour faciliter l'Administration de la Justice, présenté et lu pour la première